

CRÉATION

Le SESSAD Galilée a été ouvert en septembre 2012 à la suite de l'appel à projets initié par l'ARS Pays de la Loire.

Le SESSAD Galilée est un service médico-social qui s'adresse à des enfants, des adolescents et de jeunes adultes, présentant :

- une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés ;
- des syndromes du spectre autistiques ou autres troubles du développement (TED), avec ou sans troubles associés.

La zone d'intervention couvre Challans et un territoire de 30 km autour de Challans.



L'ADMISSION

Pré admission :

- Premier contact entre la responsable de site et la famille : présentation de la structure et des prestations proposées.

Admission :

• L'admission peut être prononcée après réception de la notification de la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) et après entretien avec la responsable de site ainsi que le pédopsychiatre.

FINANCEMENT

- Assurance Primaire Maladie



équipe interdisciplinaire

Une responsable de site - Un pédopsychiatre - Deux psychologues - Une psychomotricienne - Une orthophoniste - Trois éducateurs spécialisés Deux moniteurs éducateurs - Une assistante sociale - Une secrétaire de direction

Situation géographique

Le SESSAD Galilée est installé sur la commune de Challans, dans la zone Pôle Activ'Océan Ouest.

Moyen d'accès

Par la route :

- Depuis le centre-ville prendre la rue de l'Hôtel de ville, puis la rue Pauline de Lézardière et traverser le rond-point. Au 2e rond-point, prendre la 3e sortie : bd Albert Schweitzer. Au 3e rond-point, prendre la 1e sortie sur rue Newton. Au 4e rond-point, prendre la 4e sortie sur rue Jacques Monod. Enfin prendre à droite : place Galilée.

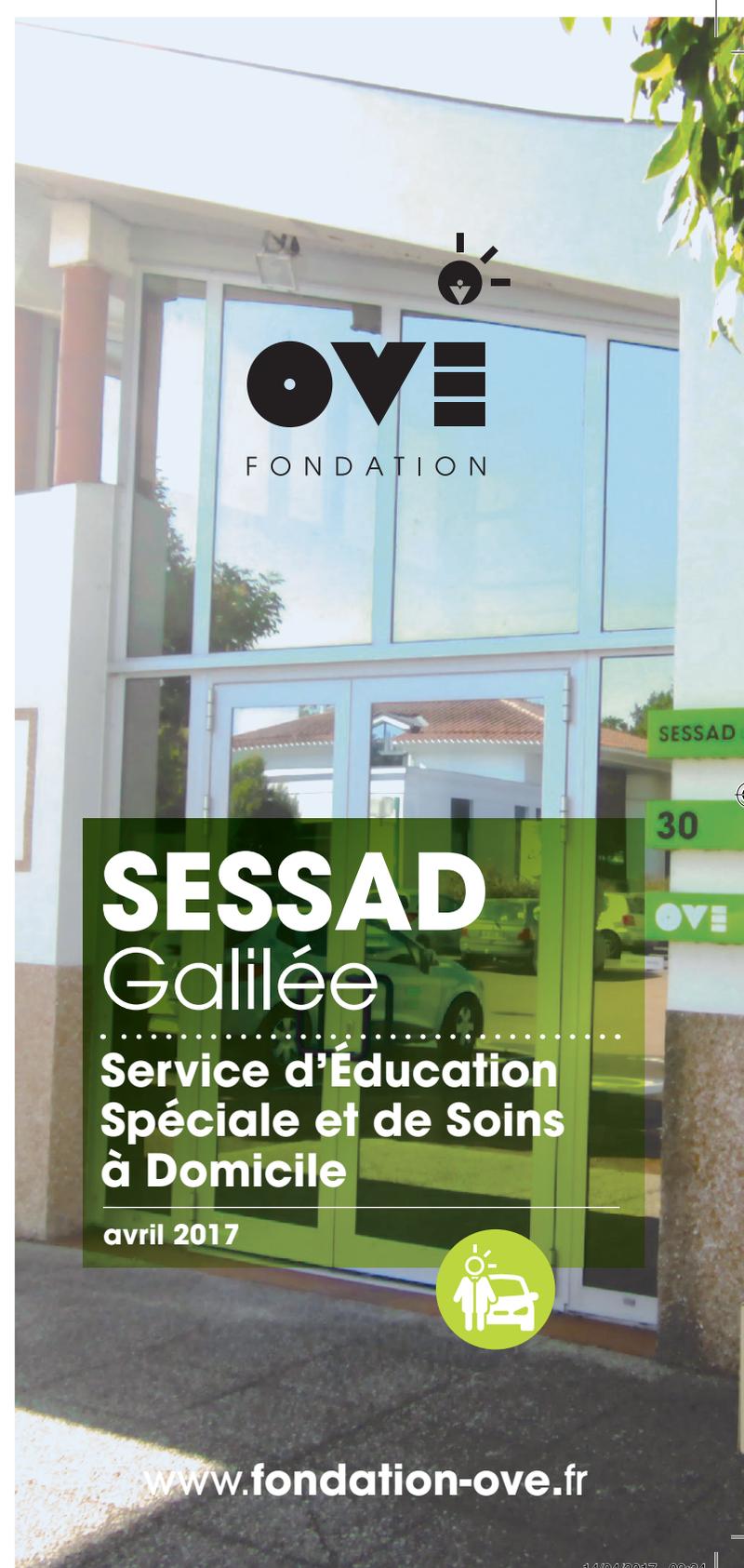
Contact

- Directrice
Delphine MILANESE
- Responsable de site
Agathe BRETON
Tél. : 06 86 56 69 72



OVE - SESSAD Galilée
30, place Galilée
85300 CHALLANS
Tél. : 02 51 60 70 43
sessad.galilee@fondation-ove.fr

www.fondation-ove.fr





LA MISSION

Permettre à l'enfant, à l'adolescent et au jeune adulte, dans la mesure du possible, de rester ou de revenir dans son environnement familial, scolaire, social et d'éviter toute situation d'exclusion.

Le service, élabore puis met en œuvre des stratégies s'articulant autour :

- des besoins de l'utilisateur
- de ses attentes et de celles de sa famille
- de la tolérance réciproque de ses milieux de vie.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement se réalise dans tous les lieux de vie de l'utilisateur : école, collège et établissement de formation, famille, loisirs, culturels et sportifs.

Il s'étend de l'accompagnement très précoce de 0 ans jusqu'à 20 ans avec l'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

Le projet individualisé d'accompagnement fait appel selon les besoins à tout ou partie des ressources de l'équipe pluridisciplinaire. La mobilisation, au cas par cas, des dimensions pédagogiques, éducatives, sociales, psychologiques, paramédicales et thérapeutiques des accompagnements, fait de chaque projet une action « sur mesure ».



LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis aux familles le jour de la signature du contrat de séjour.

L'ORGANISATION

Le SESSAD Galilée est placé sous la responsabilité d'une directrice de territoire des Pays de la Loire de la Fondation et l'autorité d'une responsable de site, responsable du bon fonctionnement du service.

Les réunions internes du service et les différentes rencontres avec l'utilisateur, sa famille et les partenaires permettent d'ajuster si nécessaire les modalités de mise en œuvre du projet individuel d'accompagnement.

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Il est signé dans les 15 jours après l'inscription.

Il définit les objectifs généraux de l'accompagnement et décrit la phase d'observation.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Il est élaboré avec l'utilisateur et sa famille et fait l'objet d'une révision annuelle. Il précise les objectifs prioritaires de l'accompagnement au regard des besoins de la personne accueillie en lien avec l'offre de service.



LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Afin de permettre une participation à la vie du service, l'utilisateur et sa famille sont invités à donner leur avis de manière anonyme sur le fonctionnement du service en répondant annuellement à une enquête de satisfaction.



L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Conformément à la loi du 11 février 2005, le SESSAD Galilée s'engage dans une démarche structurée et rigoureuse, sur la base d'un référentiel d'évaluation associatif interne.

Cette évaluation est pensée comme une démarche d'amélioration continue de la qualité.

LES PARTENAIRES

Pour remplir ses missions, le SESSAD Galilée construit des partenariats et collaborations avec :

- les structures de soins en libéral
- les services sociaux et médico-sociaux
- les écoles et collèges
- les enseignants référents
- le tissu associatif
- les services d'insertion...